Projet de Schéma de Cohérence Territoriale en Pays Midi-Quercy

Réunion par Communauté de communes

Quercy Caussadais

7 juillet 2015 - Réalville

Déroulement prévisionnel de la réunion

Introduction

Question 1- Temps d'écriture puis échanges à partir des réponses
Présentation synthétique des SCoT - Intervention de la DDT 82

Question 2- Temps d'écriture puis échanges à partir des réponses
Présentation synthétique en lien avec cette question - Intervention de la DDT 82

Présentation synthétique du contexte territorial - Intervention du PETR

Question 3- Temps d'écriture puis échanges à partir des réponses
Présentation synthétique sur les plus-values perçues du SCoT pour le projet territorial et propositions pour les suites de la démarche - Intervention du PETR

Clôture de la réunion

Question 1 :

Quels mots clés associez-vous au SCoT ?

Temps pour l'écriture des réponses : 5 minutes
(une idée par post-it)

Déroulement des échanges :

modalités

Intervention du PETR

Pendant ce temps : classement des réponses écrites

ECHANGES :
Quels mots clés associez-vous au SCoT ?

Synthèse des réponses écrites
puis échanges

Temps pour le débat : 10 minutes

Présentation synthétique des SCoT

Intervention de la DDT 82

Le SCOT, un document d'urbanisme à l'échelle de plusieurs EPCI

- Définit des objectifs et des **orientations générales** d'organisation du territoire en respectant les principes du développement durable,

- Favorise un développement **anticipé, équilibré et maîtrisé** des territoires ; une évolution et une organisation cohérentes du territoire à long terme,

- Constitue un **cadre de référence** et assure la cohérence des différentes politiques sectorielles : organisation de l'espace et urbanisme, habitat, mobilité, aménagement commercial, environnement.... et des documents de planification communaux ou intercommunaux (PLUi, PLU, CC, PLH, PDU),

=> SCOT : outil de construction **d'un projet de territoire**, **décliné** dans les documents de rang inférieur intercommunaux ou communaux (PLUi, PLU, Carte communale).

Le Schéma de Cohérence Territoriale

un rôle intégrateur
des documents de planification supérieurs

un cadre de référence
pour les documents de planification inférieurs

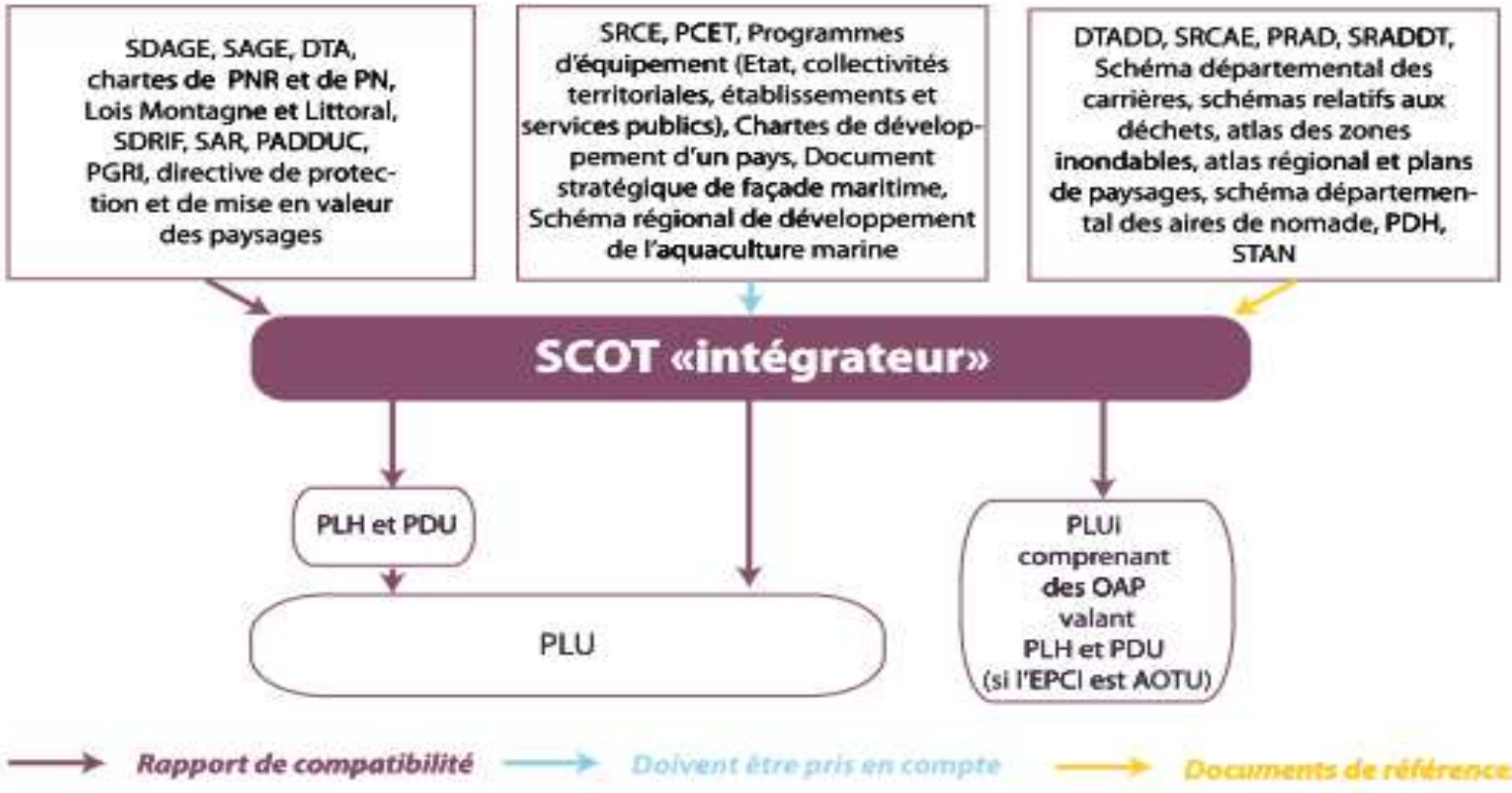

Figure 3 : La place du SCoT dans l'ordonnancement juridique.

Éléments d'interprétation juridique

La notion "d'opposabilité"

= 3 niveaux de relation entre une norme dite supérieure et une norme dite inférieure

Moins contraignant

Plus contraignant

- La notion de « **prise en compte** » :
  obligation de compatibilité sous réserve de dérogation motivées
- La notion de « **compatibilité** » :
  obligation négative de non-contrariété
  ne pas avoir pour effet ou pour objet d'empêcher ou de faire obstacle
- La notion de « **conformité** » :
  obligation positive d'identité de la norme inférieure à la norme supérieure

Imbrication du projet de SCOT et des documents d'urbanisme sur le territoire

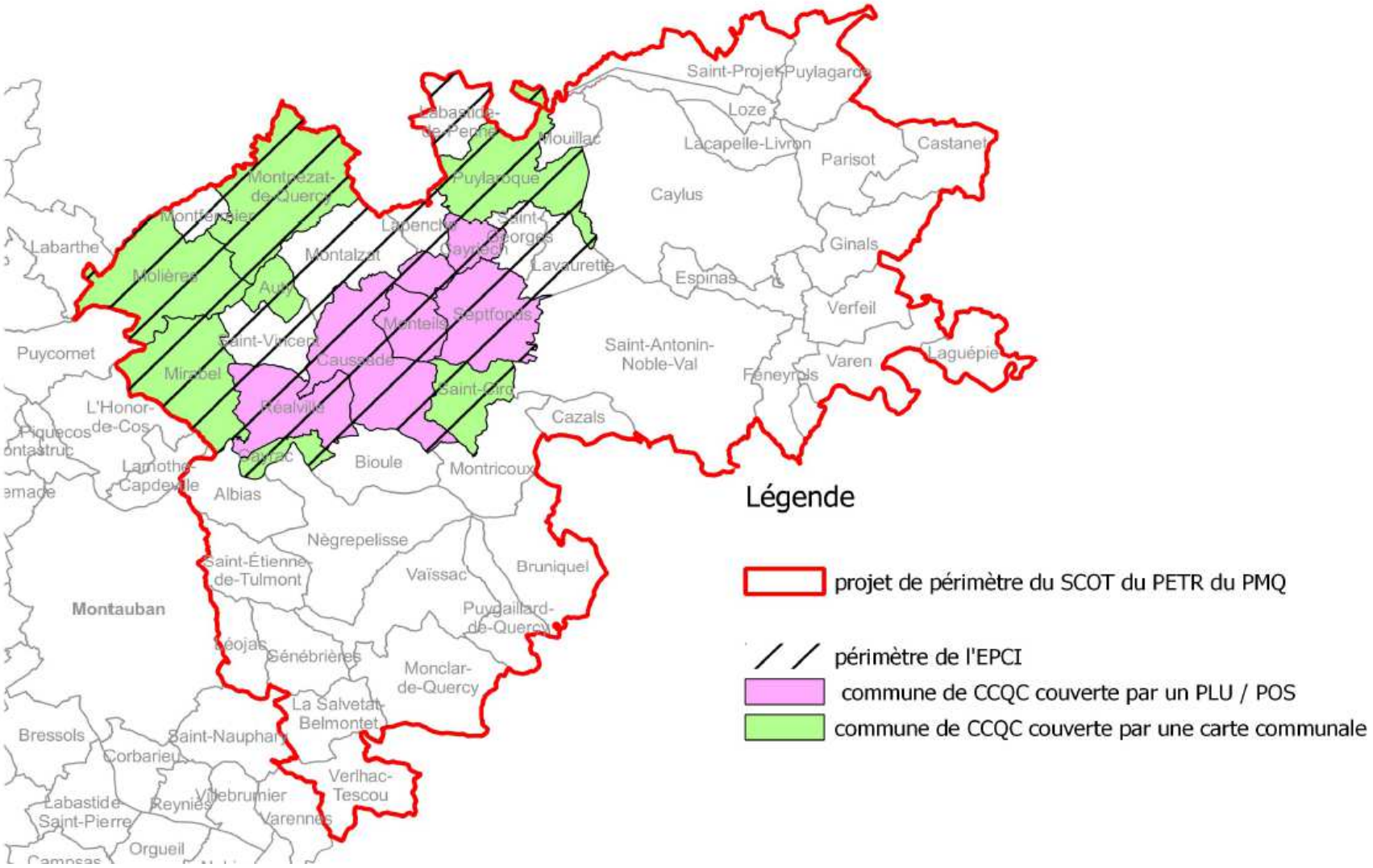

SCOT et autres documents d'urbanisme

* **Le SCoT** définit des objectifs et des orientations générales d'organisation du territoire en respectant les principes du développement durable ; il constitue un cadre de référence et assure la cohérence des différentes politiques sectorielles

* **Le PLU** (intercommunal ou communal) réglemente l'usage des sols et détermine pour chaque parcelles les droits à construire (plusieurs types de zones et d'outils en PLU),

* **La carte communale** délimite des zones constructibles ou non constructibles (avec application du RNU dans ces zones).

A titre d'exemple ...

…Trois illustrations du lien entre les échelles de territoires SCOT et PLU

Extrait - DOO du SCoT de la Vallée de l'Ariège

7.1 PERENNISER ET VALORISER L'ACTIVITE AGRICOLE

P59 : Prescription relative au maintien et au développement de l'activité agricole

P60 : Prescription relative à la limitation des conflits d'usages

Afin de garantir une protection pérenne des sièges et des sites d'exploitations agricoles, les collectivités doivent veiller à s'assurer que le changement de destination d'un bâtiment à proximité d'une exploitation agricole ne met pas en péril l'unité de l'exploitation agricole concernée, à court et moyen termes.

Le SCoT prescrit que les documents d'urbanisme locaux identifient les zones potentielles de conflit d'usage dans le diagnostic territorial.

R47 : Recommandation relative à la limitation des conflits d'usages

Le SCoT recommande de ne pas autoriser la construction de bâtiments non agricoles à proximité des exploitations existantes.

R48 : Recommandation relative à la diversification de l'activité des agriculteurs

Le SCoT recommande que les documents d'urbanisme locaux favorisent la diversification économique des exploitations agricoles et notamment le développement de nouvelles activités (transformation, vente directe, agritourisme...). Le SCoT favorise également le développement des circuits-courts à la fois par des principes de vente à la ferme mais aussi par la valorisation des produits locaux.

R51 : Recommandation relative à la protection des zones épandables

La protection des zones épandables est un enjeu important pour le maintien de l'activité agricole. La réglementation impose des surfaces minimales d'épandage aux exploitations agricoles en fonction du type et du nombre d'animaux présents. Toute réduction des zones existantes peut remettre en cause le système économique de l'exploitant et aboutir à la disparition de l'exploitation. Ces surfaces étant indispensables pour les exploitations, le SCoT recommande de les identifier précisément et de les classer en Zone Agricole Protégée (ZAP).

Localisation des secteurs épandables

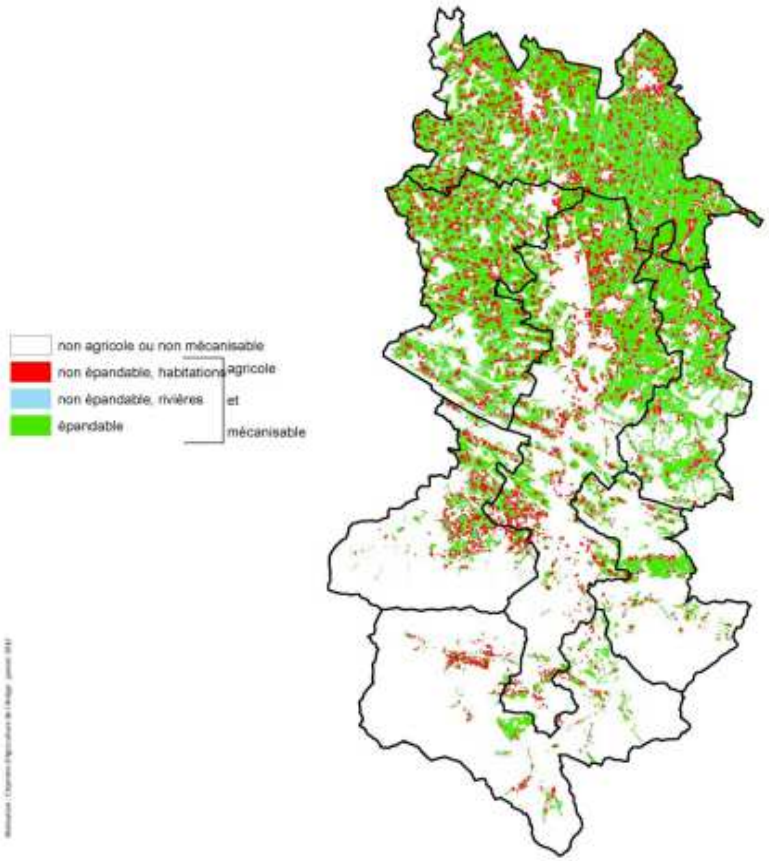

Extrait - DOO du SCoT de l'Agglomération Montalbanaise

P18 - Carte de la Trame verte et bleue

Les documents d'urbanisme, les projets de développement urbain devront respecter la cartographie ci-dessous.

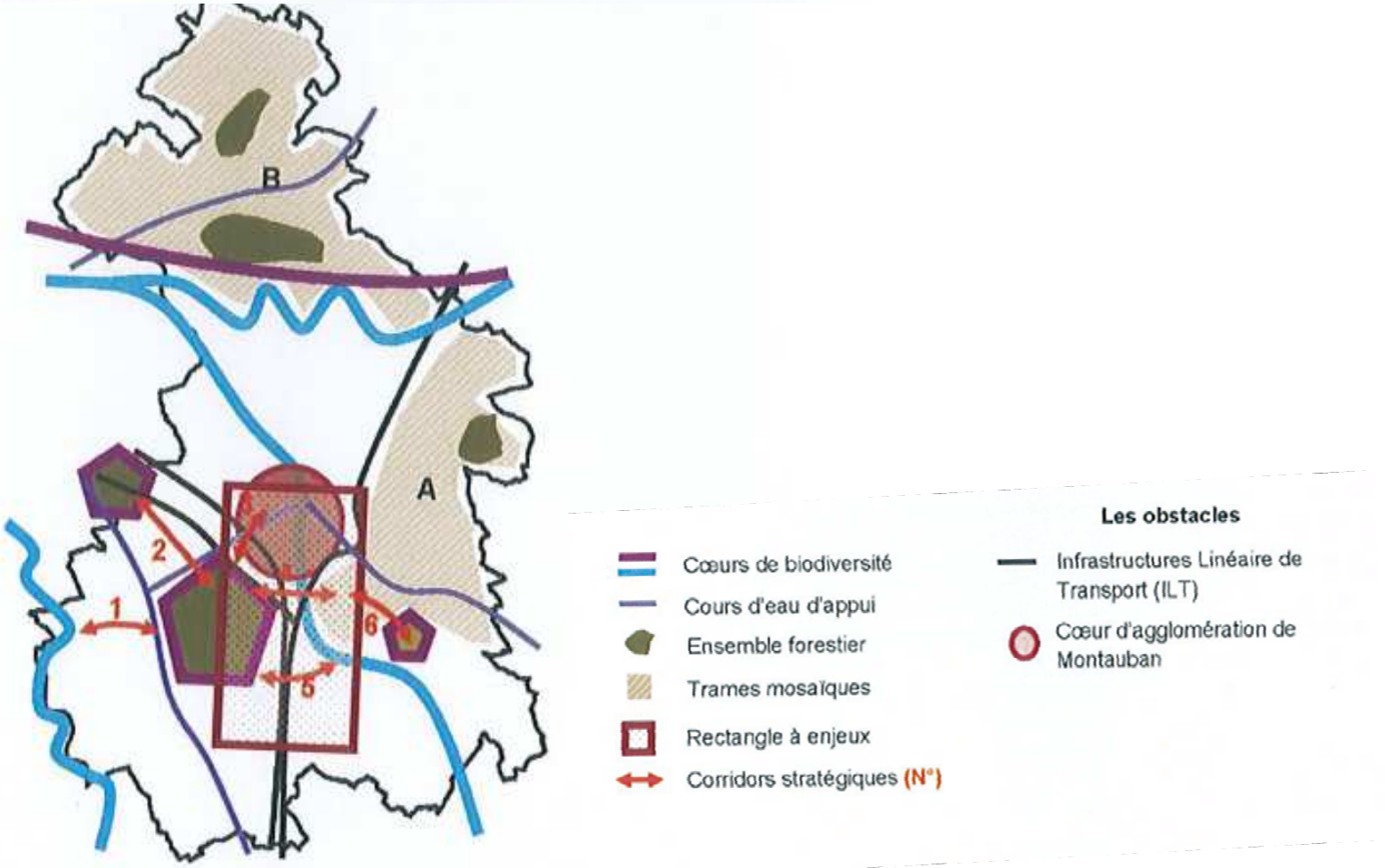

Extrait - DOO du SCoT de l'Agglomération Montalbanaise

P12 - Carte de l'organisation de l'armature urbaine en polarités

Les documents d'urbanisme, les projets de développement urbain devront respectées la cartographie ci-dessous.

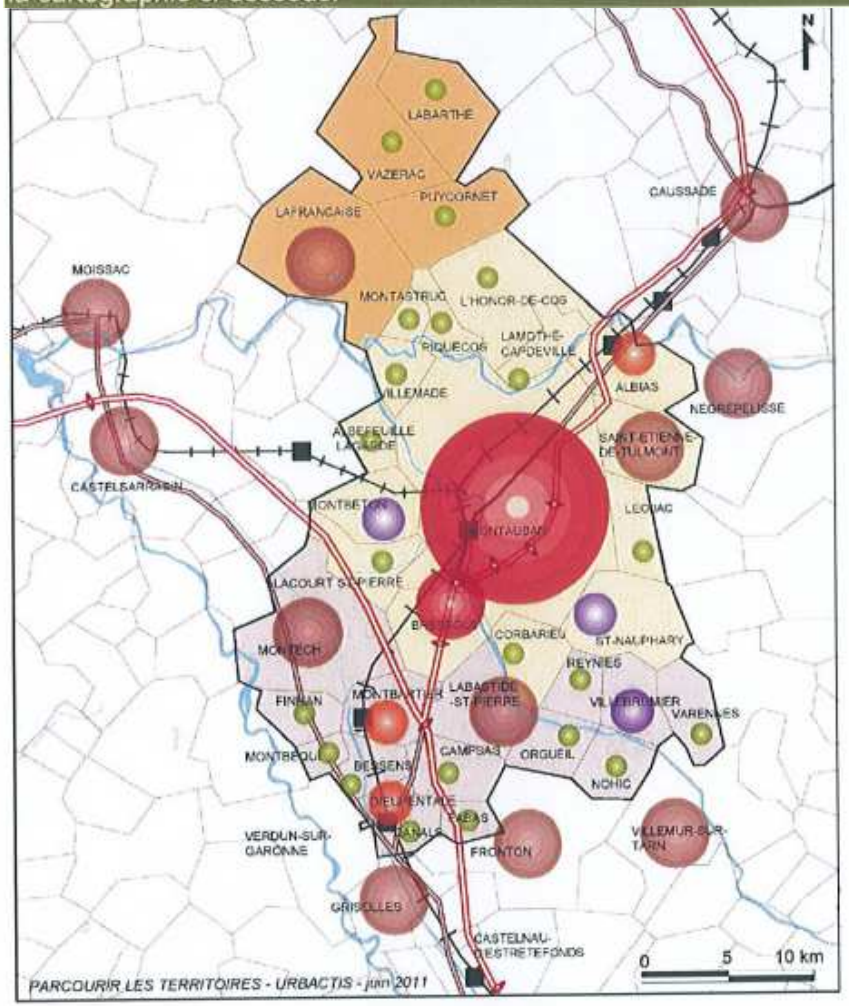

Les grandes étapes de l'élaboration d'un SCOT

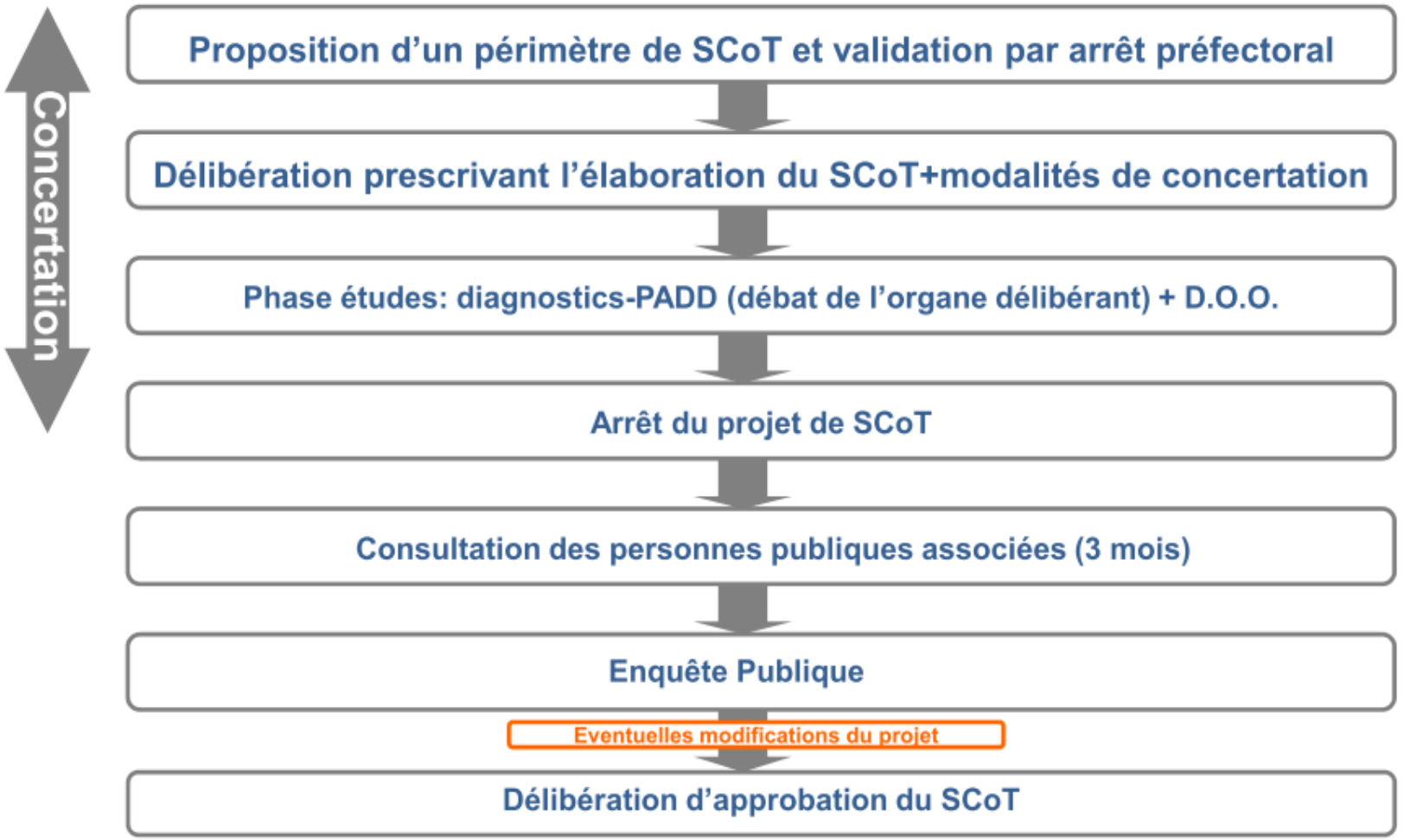

Question 2 :

De quelle manière imaginez-vous être acteur de la construction du SCoT ?

Temps pour l'écriture des réponses : 5 minutes
(un idée par post-it)

ECHANGES :

De quelle manière imaginez-vous être acteur de la construction du SCoT ?

- *Choix d'une réponse écrite pour engagement du débat*
  Pendant ce temps : classement des autres réponses

- *Synthèse des réponses écrites*
- *Echanges à partir d'une autre réponse écrite (parmi les avis dominants)*

  ....

Temps pour le débat : 15 minutes

Présentation synthétique :

le rôle des élus dans le SCoT

Intervention de la DDT 82

Les élus au cœur de la démarche de SCOT

« Le SCoT est avant tout un projet politique et stratégique. Il sert l'intérêt général du territoire et de ses habitants. Il est initié, piloté, validé, approuvé et enfin mis en œuvre par les élus. La mobilisation forte des élus, des le démarrage et tout au long de la démarche, est un élément décisif de la réussite du SCoT. »

Extrait du guide pratique à l'attention des élus pour l'élaboration d'un SCOT, MEDDE – juin 2013

Des questions auxquelles les élus peuvent être amenés à répondre au cours de l'élaboration du SCOT ...

combien voulons-nous / prévoyons-nous ?
population, emplois, agriculture, environnement…

où voulons-nous localiser le développement et sous quelles formes ? zones existantes, zones futures…

comment voulons-nous organiser le territoire ?
quel fonctionnement pour une vie quotidienne attractive ?

Les élus seront amenés à se positionner, par exemple, entre différents enjeux, options de développement, ambitions prioritaires pour le territoire...

Source : d'après une présentation de la Fédération nationale des SCOT « Un SCoT : pourquoi ? Comment ? »

L'implication des élus, gage d'un SCOT adapté au territoire

- Les élus font le lien entre
    * le Syndicat Mixte et les Conseils Communautaires et Municipaux,
    * la réflexion relative au SCOT et les documents de planification intercommunaux ou communaux (lien entre différentes échelles territoriales)

- Ils valident les étapes clés de l'élaboration du document,

- Ils sont garant de
    * l'association des partenaires institutionnels de l'aménagement du territoire,
    * la concertation avec la société civile concernée par les choix politiques du SCOT,
    * la mise en œuvre du SCOT sur le territoire. Exemples : via les documents d'urbanisme locaux ; éventuellement via d'autres politiques et actions (hors documents d'urbanisme) qui contribuent à la mise en œuvre du projet de territoire : autres politiques et actions sectorielles des communes, des EPCI et du PETR (ex. : en matière d'énergie, d'agriculture, thème de l'eau…)…

=> l'**implication** des élus du territoire est la garantie de la définition d'orientations du SCOT **adaptées** aux besoins et traduisant le **projet du territoire** du Pays Midi-Quercy.

Présentation synthétique :

Le contexte territorial

Intervention du PETR du Pays Midi-Quercy

Actions réalisées en Pays MQ depuis 2011 liées au projet de SCoT

Actions réalisées en Pays MQ depuis 2011 liée au projet de SCoT

En avril 2011, **réponse du Pays Midi-Quercy à l'Appel à projets « Appui à l'émergence de SCOT ruraux » (**Réseau Rural Régional Midi-Pyrénées

Etude de préfiguration (bureaux d'étude externe) : fin 2011- fin 2012

> Une trentaine de réunions locales organisées en Pays Midi-Quercy depuis février 2011

Exemple : Après-midi d'échanges et de témoignages sur les SCoT - 26 avril 2012

Objectifs : bénéficier d'un éclairage sur les SCoT (retours d'expérience)
enrichir les réflexions en vue de l'élaboration d'un SCOT en Pays MQ…

Témoignages de Pays :

Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou : M. NEEL , Mme DUPONT
le SCOT élaboré, mis en œuvre - un PLU intercommunal (CC Vère-Grésigne)

Pays Val d'Adour : Power Point - Articulations démarche Pays – SCoT

Près de 70 participants

Exemple : ½ journée de visites sur sites et d'échanges dans chaque C.C.

Ctés Communes **Quercy Caussadais et Quercy Vert :** 8 juin

Objectifs :

. Passer d'une échelle locale (opération, projet, activités) vers une échelle intercommunale/ Pays

. Mettre en évidence les liens entre certaines thématiques, questions, enjeux et leur traitement possible dans un SCoT (via des exemples de SCoT en France), échanges sur ces exemples et problématiques

Thèmes : transports, mobilité, commerces, métropolisation, développement urbain, habitat, services, articulation des éléments entre eux, liens SCoT

Une quarantaine de participants - Caussade et Monclar-de-Quercy

Exemple – échanges par Communauté de communes

Ctés Communes **TV Aveyron – QRGA** 21 juin

Objectifs : identiques à la journée du 8 juin

Thèmes : place de la forêt et de la ressource bois, diverses fonctions et usages de la forêt, **activités agricoles**, leur place dans l'aménagement du territoire ; **liens entre ces questions, enjeux, problématiques et un projet de SCoT**

Une trentaine de participants dont comme le 8 juin : élus, membres du CDD Pays, partenaires techniques

Nègrepelisse, Loze, Caylus

Exemple - Accueil d'un atelier sur le SCoT et l'agriculture durable - 2013

Et le 11 avril 2013 - Accueil et aide à l'organisation de :

- **Atelier interrégional « SCoT : agriculture durable, alimentation, développement territorial et planification »**

Appel à projets « Pour un SCoT de qualité territoriale » (4ème journée)

Journées co-organisées par 3 Réseaux Ruraux (Aquitaine, Midi-Pyrénées, PACA), association Terres en Villes, l'Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise et leurs partenaires

Plus de 80 personnes étaient présentes

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PRODUITS
via l'étude de préfiguration (2012)

Analyse territoriale et éléments de prospective

présentés en juin puis complétés : document modifié transmis au Comité de suivi le 26/10

Eléments de cadrage sur le Pays - données et des analyses thématiques (environnement, patrimoine, socio-démographie, développement économique..) - essai de caractérisation du « modèle territorial »

Eléments de prospective : méthodologie utilisée - finalités - scenarii identifiés - quelques « lignes forces » pour un futur SCoT en Pays Midi-Quercy

Cahier de recommandations stratégiques, méthodologiques et techniques

liées à l'élaboration du SCOT et aux autres phases de la vie du SCOT

Enjeux liés à l'élaboration d'un SCoT sur ce territoire - stratégie de pilotage de la démarche (scenarii liés au projet de périmètre, questions liées à la structure porteuse) - enjeux liés aux coopérations inter-territoriales - Mode d'élaboration du SCoT : analyse de scenarii (régie partielle, externalisation) - éclairage sur les études obligatoires et complémentaires à réaliser - estimation des coûts de l'élaboration d'un SCoT en Midi-Quercy - exemples d'actions et gouvernance (autres territoires) - Recommandations pour mise en œuvre, évaluation, suivi du SCoT...

Note de recommandations concernant les futurs cahiers des charges

propositions d'orientations concernant la future commande publique

Conseils concernant la future commande publique : calendrier prévisionnel des études – éléments de cadrage pour les futurs cahiers des charges des études et des prestations (explicitation des documents à produire selon les grandes phases de l'élaboration d'un SCoT).

Les recommandations ont fait l'objet d'une réunion technique de concertation (novembre 2012)

Participations à un Appel à manifestation d'intérêt sur la planification spatiale dans les espaces ruraux

Appel à projet initié en 2012 par :

- **l'association ETD** (centre de ressources national sur le développement territorial)
- **le CERTU** (Centre d'études sur les réseaux, transports et l'urbanisme)

Thème : « Elaboration de SCoT en milieu rural : préconisation de méthodes et outils ».

But : prendre en compte les **impacts des spécificités des espaces ruraux sur les SCoT**.

Modalités : participation à 4 ou 5 journées de travail à Paris en 2012-2013 avec une dizaine d'autres territoires ruraux participant à la démarche binôme élu / technicien : échanges, retours d'expérience…(cf. plusieurs Pays : Chinonais, vallée du Loir, Albret Porte de Gascogne, Ploermel Cœur de Bretagne, Perche Ornais – le PNR Haut Jura…)

Résultats : rédaction et diffusion de deux documents de synthèse, rédigées par les ETD et le CERTU et diffusées à l'échelle nationale :

"La démarche diagnostic" du SCoT - "Partenariats, concertation et ingénierie"

Suites de la démarche et évolution du contexte après 2012

2013-2014

2015

Périmètres de SCoT limitrophes du Pays Midi-Quercy et projet de périmètre de SCoT proposé en Midi-Quercy

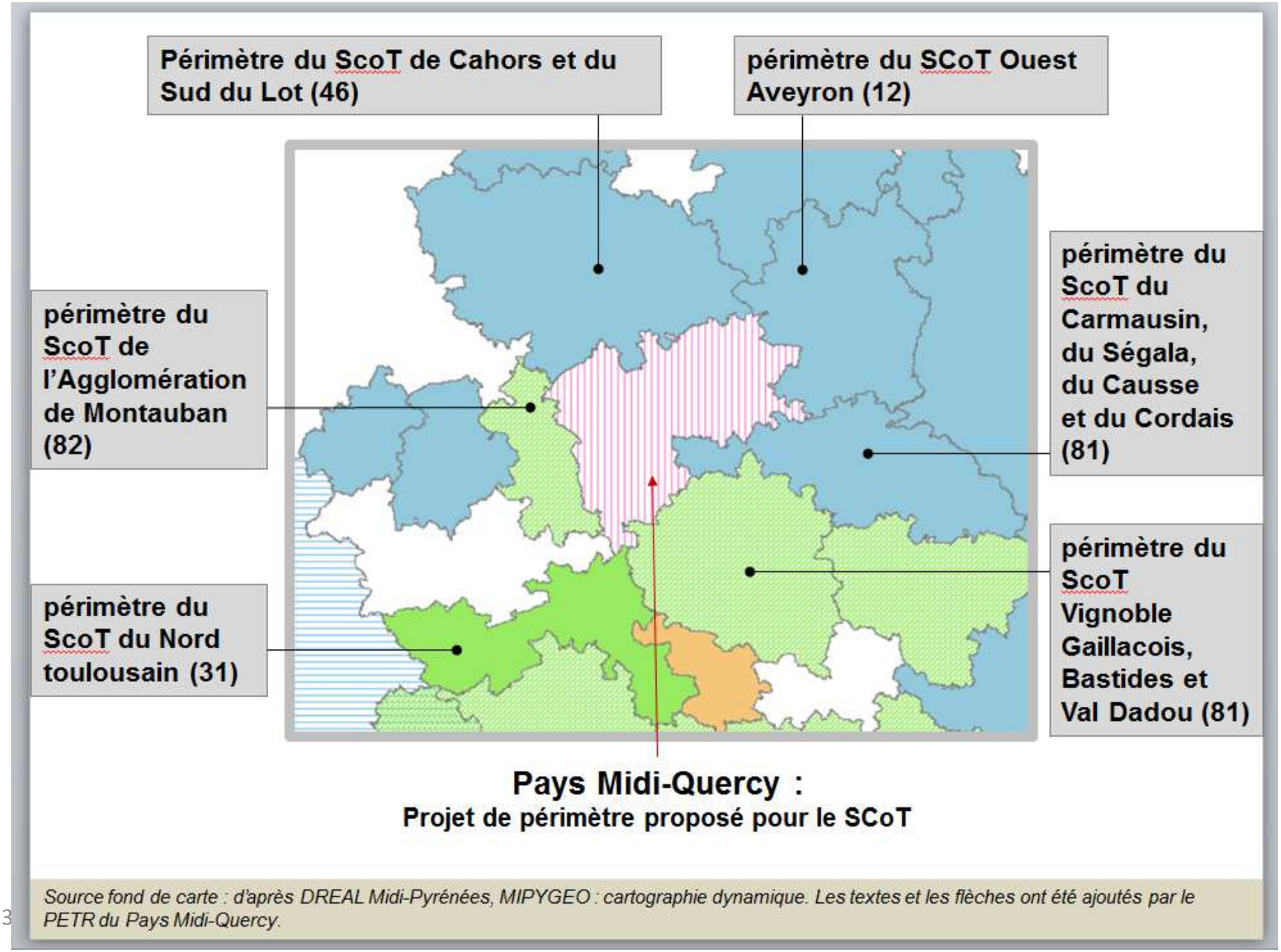

Source fond de carte : d'après DREAL Midi-Pyrénées, MIPYGEO : cartographie dynamique. Les textes et les flèches ont été ajoutés par le PETR du Pays Midi-Quercy.

Question 3 :

Que peut apporter un SCoT pour votre territoire ?

Autrement dit :

- De mon point de vue, ce SCoT serait réussi s'il permet de…
- Dans ce SCoT,

il serait important de…

les enjeux / objectifs prioritaires sont….

Temps pour l'écriture des réponses : 5 minutes

(post-it)

ECHANGES :
Que peut apporter un SCoT pour votre territoire ?

- Choix d'une réponse écrite pour engagement du débat
Pendant ce temps : classement des autres réponses

- Synthèse des réponses écrites
- Echanges à partir d'une autre réponse écrite (parmi les avis dominants)

....

Temps pour le débat : 15 minutes

Présentation synthétique :

Plus-values perçues du SCoT pour le projet de territoire

Suites de la démarches (étapes majeures)

Intervention du PETR du Pays Midi-Quercy

Plus-values perçues du SCoT pour le projet de territoire

La notion d'enjeux

Plus-value, enjeux au regard du projet de territoire du Pays MQ

Doter le territoire d'un outil de planification stratégique permettant de renouveler et renforcer le projet de développement durable à l'échelle du Pays
Doter le territoire d'un document de planification à l'échelle du PETR, dans lequel serait pris en compte diverses composantes majeures du projet de territoire établi en commun, renouvelé…

… en s'appuyant sur une **démarche partenariale, une concertation** ; comportant avec **une approche spatiale**, une **analyse des besoins dans différents domaines**, une approche prospective et **certaines prescriptions** avec lesquelles les documents d'urbanisme et certaines opérations devront être compatibles ou rendus compatibles.
Les SCoT doivent prendre en compte les **chartes de développement des Pays.**

⇨ **Une affirmation du projet territorial** (établi en concertation avec les élus du Pays, des EPCI, des communes, des partenaires techniques, des échanges publics) **par une prise en compte plus importante de celui-ci à différents échelles**

A terme : le projet de territoire devra être compatible ou rendu compatible avec le SCoT lorsque celui-ci sera appplicable : une cohérence entre SCoT et projet de territoire

La préservation et le développement de la qualité territoriale, du cadre de vie et des facteurs d'attractivité du territoire… à travers les objectifs et les orientations qui seront définis en matière d'organisation de l'espace, d'accueil de populations, d'habitat, de développement économique, touristique et culturel, d'équipements et de services, des sites à protéger, de respect des grands équilibres…

Plus-value, enjeux au regard du projet de territoire du Pays MQ

Un renforcement de la mise en cohérence de l'organisation territoriale et de l'articulation entre diverses politiques sectorielles. Ces politiques sont liées et il semble pertinent de les aborder à l'échelle de plusieurs intercommunalités notamment politiques de : habitat – déplacements - développement économique - espaces agricoles, naturels et forestiers - qualité paysagère…

Une réflexion prospective sur le développement du territoire du Midi-Quercy à long terme, sur son évolution, sur les dynamiques dans lesquelles il s'inscrit, sur les liens qu'il pourrait développer avec des pôles urbains proches (agglomération de Montauban, Cahors, Villefranche-de-Rouergue, Albi ...) **en favorisant, par le SCoT, l'affirmation du scénario prospectif souhaité et une cohérence dans les actions qui seront réalisées sur le territoire, en prenant en compte ce projet**

Développement des connaissances et d'une réflexion à l'échelle du Pays sur des thématiques encore relativement peu développées jusqu'à présent à cette échelle, et correspondant à des enjeux importants : déplacements, eau, grands projets d'équipements et de services, espaces agricoles, aménagement commercial, communications numériques… : **un champs d'application du projet de territoire plus étendu et coordonné entre EPCI (cf. concertation, projet en commun)**

PLUS-VALUES DU PROJET DE SCOT : SYNTHESE
ENJEUX PERCUS A PRIORI : EXEMPLES INDICATIFS

- Elaborer un outil de planification stratégique renouvelant et renforçant le projet de développement durable à l'échelle du Pays. Définir un projet cohérent, partagé, solidaire, favorisant une organisation territoriale adaptée aux besoins, aux caractéristiques du territoire et aux ambitions définies pour le long terme. Un projet qui s'inscrit dans un objectif de transition énergétique du territoire.

- Préserver et mettre en valeur l'identité du Pays, son cadre de vie et ses facteurs d'attractivité, en s'appuyant notamment sur des éléments de son patrimoine environnemental, agricole, culturel et paysager

- Organiser l'accueil de population et du développement économique, en maîtrisant l'urbanisation, en favorisant une qualité urbaine, paysagère et environnementale ; et en cohérence avec les aires urbaines et les pôles proches.

Projet d'élaboration du SCoT : principales étapes prévisionnelles (version de projet)

A - PERIMETRE DU PROJET DE SCOT
Délibération des 4 EPCI du Pays sur le projet de périmètre du SCoT
Transmission aux Préfets 82 et 81 des délibérations des 4 EPCI
Consultation par les Préfets 82 et 81 des Conseils Généraux
Avis des Conseils Généraux du Tarn-et-Garonne et du Tarn sur projet de périmètre (a maxima : délai de 3 mois, pouvant être réduit si avis rendu avant)
Appréciation par les Préfets de la pertinence du périmètre du projet
Publication du périmètre du projet de SCoT (arrêté interpréfectoral)
B - « COMPETENCE SCOT » DU PETR
Délibération du PETR : prise de la compétence SCoT, modification des statuts du PETR et notification aux EPCI *(vérifications juridiques requises sur le contenu et sur les délais à respecter entre les délibérations des 4 EPCI, les arrêtés préfectoraux correspondants / et cette délibération)*
Délibérations des 4 EPCI approuvant le « transfert de la compétence SCoT »
Publication des arrêtés correspondants

Projet d'élaboration du SCoT : principales étapes prévisionnelles (version de projet)

C - ENGAGEMENT DE L'ELABORATION DU SCOT PAR LE PETR
Concertation avec élus et partenaires afin de préciser les enjeux principaux du territoire en lien avec le projet ; définir les objectifs du SCoT et les modalités de concertation
Délibération du PETR du Pays Midi-Quercy prescrivant l'élaboration du SCoT, précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation
Préparation de la commande publique d'élaboration du SCoT et des éventuelles prestations complémentaires relatives à ce projet

Avant de conclure…

Eventuellement : possibilité de poser une question importante pour vous liée au SCoT (ex.par écrit)

à laquelle la réunion de ce jour
n’a pas permis de répondre

… à remettre au PMQ en fin de réunion

Conclusion / clôture de la réunion

Merci pour votre participation